

# Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 19 juin 2024

*Commune de Clelles en Trièves*

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Début de séance : 18 heures 30

**Présents :** Éric Chevillard, Jean-Marc Denier, Christian Margueret, Véronique Mazur, Didier Peybernes, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Séverine Vial.

**Absents :** Delphine Chrétien, Antoine Fernandes, Emeline Friedmann, Denis Dos Santos.

**Pouvoirs :** Bruno Rouly donne pouvoir à Alain Roche.

Sylvie Prayer donne pouvoir à Eric Chevillard.

**Secrétaire de séance :** Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

**Quorum atteint : (8 présents et 2 pouvoirs)**

## **ORDRE DU JOUR :**

Vote du PV du conseil du 29 mai 2024

### **Délibérations :**

- Autorisation au Maire d'effectuer une demande de subvention à l'agence de l'eau pour le programme « Amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre-bourg »
- Autorisation au Maire d'effectuer une demande de subvention au département pour le programme « Amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre-bourg »
- Approbation du plan de financement des travaux « amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre-bourg »
- Décision modificative crédit chapitre 204 participation commune « Très Haut débit »
- Avenant convention « jardins familiaux »
- Achat panneaux signalétiques commerces commune
- 

### **Questions diverses :**

Organisation élections législatives « Dimanche 30 juin » et « Dimanche 07 juillet »

### **Date du prochain conseil**

**Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.**

## **DELIBERATIONS**

### **DELIBERATION Numéro 01-06-2024**

#### **AUTORISATION AU MAIRE D'EFFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LE PROGRAMME « AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CENTRE-BOURG »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre-bourg ».

La commune de Clelles souhaite lancer rapidement ce projet.

Le Montant du projet s'élève à 470.400 euros H.T. soit 564.480 euros T.T.C

Pour ces travaux une subvention peut être sollicitée à l'Agence de l'Eau pour un montant de 301.385 € H.T. réparti de la manière suivante :

- 52.500 € H.T., soit 60% de la part eau potable
- 248.885 € H.T., soit 65% de la part eaux usées

Le conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention pour ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau.

**Décision approuvée à l'unanimité (8 voix et 2 pouvoirs pour)**

### **DELIBERATION Numéro 02-06-2024**

#### **AUTORISATION AU MAIRE D'EFFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE PROGRAMME « AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CENTRE-BOURG »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre-bourg ».

La commune de Clelles souhaite lancer rapidement ce projet.

Le Montant du projet s'élève à 470.400 euros H.T. soit 564.480 euros T.T.C

Pour ces travaux une subvention peut être sollicitée auprès du Département pour un montant de 74.935€ H.T. réparti de la manière suivante :

- 17.500 € H.T., soit 20% de la part eau potable
- 57.435 € H.T., soit 15% de la part eaux usées

Le conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention pour ces travaux auprès du Département de l'Isère.

**Décision approuvée à l'unanimité (8 voix et 2 pouvoirs pour)**

## DELIBERATION Numéro 03-06-2024

### APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre bourg :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	TTC
<i>Travaux</i>	407 100	488 520	DEPARTEMENT (20% EAU - 15% ASSAINISSEMENT)	89 922
<i>Etudes MOE</i>	29 800	35 760	AGENCE DE L'EAU (60% EAU - 65% ASSAINISSEMENT)	311 885
<i>Etudes géotechniques</i>	5 500	6 600	COMMUNE	162 673
<i>Etudes topographiques</i>	4 500	5 400		
<i>OPR assainissement</i>	8 500	10 200		
<i>Divers (frais consultation, aléas révisions, ...)</i>	15 000	18 000		
<b>TOTAL</b>	<b>470 400</b>	<b>564 480</b>	<b>TOTAL</b>	<b>564 480</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

**Décision approuvée à l'unanimité (8 voix et 2 pouvoirs pour)**

## DELIBERATION Numéro 04-06-2024

### DECISION MODIFICATIVE CREDIT CHAPITRE 204 PARTICIPATION COMMUNE « TRES HAUT DEBIT »

Le coût de la participation de la commune aux travaux d'installation de la fibre initialement prévu dans les charges à caractère général en section de fonctionnement est déplacé en section d'investissement au chapitre 204 de la manière suivante :

Dépenses				Recettes			
Imputation	Ouvert	Réduit		Imputation	Ouvert	Réduit	
✓ Fonctionnement	6 792,00	6 792,00		✓ Investissement	6 792,00	0,00	
✓ C 011 - Charges à caractère général	0,00	6 792,00		✓ C 021 - Virement de la section d'exploitation (recettes)	6 792,00	0,00	
✓ A 618 - Divers	0,00	6 792,00		✓ A 021 - Virement de la section d'exploitation	6 792,00	0,00	
✓ HCA - Hors compte analytique	0,00	6 792,00		✓ O OPFI - Opération financière	6 792,00	0,00	
✓ C 023 - Virement à la section d'investissement	6 792,00	0,00		✓ HCA - Hors compte analytique	6 792,00	0,00	
✓ A 023 - Virement à la section d'investissement	6 792,00	0,00					
✓ HCA - Hors compte analytique	6 792,00	0,00					
✓ Investissement	6 792,00	0,00					
✓ C 204 - Subventions d'équipement versées	6 792,00	0,00					
✓ A 2046 - Attributions de compensation d'investisse	6 792,00	0,00					
✓ O OPNI - Opération non individualisée	6 792,00	0,00					
✓ HCA - Hors compte analytique	6 792,00	0,00					

Après explications de monsieur Didier Peybernès, le conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer cette modification dans l'exécution du budget 2024.

**Décision approuvée à l'unanimité (8 voix et 2 pouvoirs pour)**

## DELIBERATION Numéro 05-06-2024

### AVENANT CONVENTION « JARDINS FAMILIAUX »

Les locataires des parcelles des jardins familiaux situés rue du Raffour ont demandé une réunion qui a eu lieu courant juin avec Monsieur le Maire et plusieurs élus. Ils souhaitaient une amélioration de l'organisation des jardins pour ce qui concerne l'arrosage. Le bassin installé nécessitait en effet l'utilisation d'arroseurs et le débit de l'eau était souvent insuffisant.

Après discussion avec les représentants des « jardiniers », il a été conclu un accord : la commune installerait une rampe de robinets sur lesquels pourraient être branchés des tuyaux d'arrosage, ce qui serait plus facile à utiliser. Un compteur serait installé pour éviter le gaspillage de l'eau et une somme forfaitaire de redevance pour cette consommation serait ajoutée chaque année au prix de la location. Le prix de l'eau serait ainsi réparti entre les différents « jardiniers ».

Le montant de cette redevance serait calculé chaque année en fonction de la consommation de l'année précédente.

Les robinets ont donc été achetés et sont prêts à être installés. Un avenant à la convention des jardins avait été préparé.

Cependant, tout récemment, les « jardiniers » ont fait savoir à la commune que cet accord ne leur convenait plus.

Après discussion, les membres du conseil ont pensé qu'il convenait de reconsulter les représentants des « jardiniers » afin de connaître plus précisément les intentions de chacun et ont décidé d'ajourner leur décision.

**Aucune délibération n'a donc été votée sur ce sujet.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Achat panneaux signalétiques commerces commune**

Afin d'indiquer clairement aux automobilistes circulant sur la RD 1075 les différents commerces et services présents (poste, cabinet médical) dans la commune, il est projeté d'installer des panneaux au carrefour entre la RD 1075 et La RD 526, ainsi qu'au début de la Route de la gare à l'intersection avec la RD 1075.

De même, des panneaux indiquant les commerces et restaurants devraient être placés à l'intersection de la RD 1075 et de la route qui descend vers la gare.

Ce projet a été préparé en accord avec les services du Département, aussi bien pour l'emplacement que pour la forme des panneaux.

La commune est en attente des devis pour procéder à la commande de ces panneaux signalétiques.

L'ensemble des conseillers présents est favorable à ce projet.

### **Maison Micand**

Le projet d'acheter cette maison et de la démolir pour faciliter la circulation rue du Mont Aiguille paraît le plus pertinent.

Un petit espace de verdure pourrait être également créé à cet endroit.

### **Organisation élections législatives « Dimanche 30 juin » et Dimanche 07 juillet »**

Une organisation est mise en place entre les différents conseillers afin d'établir un tour de rôle pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement des élections législatives les 30 juin et 7 juillet.

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Didier Peybernès assurera la présidence du bureau de vote le 30 juin.

## **Le prochain conseil se tiendra le 16 juillet 2024 à 18 heures 30**

Clôture de la séance à 20 heures.